

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 27 septembre 2023**

**Ce mercredi 27 septembre 2023 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.**

**Présents:** Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Jean LAMY, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

**Excusés :** Cécile DUREL, Aurélie COLIN, Annabelle CASROUGE, Roseline BENOIST, Jacky GAILLET, David LAURENT

**Pouvoirs :** Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à Pascale DUBOSCQ  
Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à François LEGRAS  
Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY

**I - Désignation d'un secrétaire de séance**

Yves GOSSELIN est désigné secrétaire de séance.

**II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 août 2023**

A la suite de la demande de Jérôme Bouteloup, une phrase du procès-verbal a été modifiée et adressée par mail le 28/08 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la réunion du 2 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

**III- Communiqués**

- Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux présents félicitent Béatrice Gosselin pour sa récente élection de sénatrice de la Manche
- Monsieur le Maire remercie et félicite l'ensemble des personnes du Conseil et du Jumelage qui se sont rendus en Allemagne : foire de Donauworth du 26 août au 5 septembre, ainsi que le week end dernier, ou un grand nombre de gouvillaises et gouvillais sont allés servir un magnifique repas, une poule au pot, à nos amis harbourgeois. Suivi le lendemain, du marché traditionnel d'Harburg ou sont proposés tous les produits de notre région et notamment nos huîtres chaudes. Il remercie particulièrement les bénévoles et notamment Marie Thérèse Beaufiles pour la préparation sur place et à la boucherie Perrine
- Le repas des anciens pour les habitants de Gouville s/mer et Servigny aura lieu le 18 octobre, merci à tous les conseillers municipaux disponibles de le signaler pour prévoir la meilleure organisation.
- Une « portes ouvertes » est organisée par l'association de la MAM la journée du 21 octobre

- Une prochaine réunion de conseil municipal est d'ores et déjà prévue le 12 octobre afin d'attribuer notamment les marchés de travaux de nos projets éligibles aux subventions départementales dans le cas des contraintes de délais (contrat de pôle)
- L'agence postale en mairie de Gouville s/mer ouvrira au public le 3 octobre prochain, un point presse aura lieu ce 29/09 à 16 h en mairie pour la signature de la convention avec La Poste. La mairie sera exceptionnellement fermée au public lundi 2 octobre pour mise en place de tous les équipements
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prélèvement de 430 € au compte D.31 – immobilisations corporelles en cours – pour alimenter le compte D.2138-35 – autres constructions bâti et terrain consorts Bonté – pour régler la facture d'entretien d'urgence de la toiture de la maison Bonté

#### IV – Extension électrique sur le territoire de Servigny

Une extension électrique est nécessaire pour alimenter une parcelle sur le territoire de Servigny qui a obtenu un permis de construire. Pour cela, il est proposé au conseil d'approuver le devis du SDEM d'un montant de 1 210 €.

A l'unanimité, ces travaux d'extension électrique sont approuvés par le conseil municipal.

#### V – Nouvel ouvrage électrique pour alimenter l'aire de stationnement des campings cars

Dans le cadre de notre souhait de passer en tarif jaune pour l'alimentation des bornes électriques de l'aire de stationnement des campings cars, il appartient au conseil municipal d'approuver le devis d'ENEDIS pour cette installation « C4 », d'un montant de 3 715.20 € HT soit 4 458.24 € TTC. La commande de cette installation a néanmoins déjà été passée au début de l'été considérant les délais d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cet investissement qui a dû être engagé dans l'été compte tenu d'une préalable décision unanime du conseil municipal d'équiper l'aire de bornes électriques supplémentaires, lesquelles nécessitent cet ouvrage électrique supplémentaire.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet investissement.

Par ailleurs, Pascale DUBOSCQ expose une situation d'urgence en lien avec le fonctionnement de notre borne de services ; un dysfonctionnement s'est présenté sur l'alimentation en eau qui implique que pour l'instant la distribution d'eau ait été mise ce jour en accès libre, sans l'acquittement des 1.50 €. Ainsi, provisoirement le montant de la nuitée et des accès aux services est de 11.50 € tout compris (sauf la taxe de séjour). Ce problème et notamment le tarif sera revu dès lors que les installations électriques et de distribution contrôlée d'eau permettront un fonctionnement de ces services justifiant le montant initialement voté par le conseil municipal.

#### VI – Attribution du marché de travaux d'aménagement d'un cheminement sur le territoire d'Anneville s/mer

Le conseil départemental, qui accompagne la commune dans ces travaux, les avait estimés à la somme de 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC.

Le conseil départemental a consulté l'entreprise LEHODEY. Leur offre s'élève à la somme de 33 475.24 € HT, soit 40 170.28 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre et commander les travaux à l'entreprise Lehodey.

Par ailleurs, ces travaux nécessitent un déplacement du coffret électrique, et ainsi il est proposé au conseil municipal d'approuver le devis d'ENEDIS reçu ce jour d'un montant de 5 532.89 € HT, soit 6 639.47 € TTC. Les élus trouvent ce devis très élevé pour un déplacement de 5 mètres, mais savent néanmoins que cette intervention est indispensable. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

#### VII – Révision du RIFSEEP suite à la promotion interne d'un agent

Suite à la promotion interne de Chantal Lebeurier et sa nomination au cadre d'emploi de rédacteur, il appartient au conseil municipal de réviser la délibération concernant le régime indemnitaire. Nous avons saisi l'instance paritaire auprès du centre de gestion et suite à un avis favorable, le conseil municipal décide de prévoir le régime indemnitaire pour le cadre d'emploi de rédacteur ; les critères seront les mêmes que ceux déjà définis pour les autres cadres d'emploi.

#### VIII – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement (RPOS)

Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle que le rapport a été examiné dans les détails par la commission le 21 septembre et qu'il a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers. Monsieur LEGOUBEY rappelle le nombre d'abonnés : 1617 pour Gouville s/mer, 148 pour Anneville s/mer et 48 pour Servigny soit 12 abonnés de plus que pour l'année précédente. Le montant de la PAC est toujours de 2 000 € et la collectivité n'a pas changé sa part fixe, elle est dorénavant lissée depuis 2 ans avec les territoires d'Anneville et Servigny.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY et après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2022.

#### IX – Monument en hommage aux français libres et résistants de l'intérieur de la Manche

En complément de la délibération prise par le conseil municipal le 2 août dernier, approuvant le projet de monument en hommage aux français libres et aux résistants de l'intérieur de la Manche, il est demandé au conseil municipal de formaliser l'engagement suivant :

- S'engager à avancer les dépenses totales pour la mise en œuvre de ce monument, en l'occurrence :
  - Devis DIGARD DGC d'un montant de 4 585 € HT
  - Devis INTERSIGNAL d'un montant de 23 327 € HT
  - Devis THOMAS & FILS d'un montant de 4 849.30 € HTSoit un total de 32 761.30 €
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, catégorie 6 : opérations pilotes et/ou structurantes et/ou urgentes, bornes commémoratives « Hommage à la Résistance », à hauteur de 50 % de l'opération dans sa globalité, soit une subvention attendue d'un montant de 16 380.65 €
- Autoriser Monsieur le Maire à s'inscrire dans l'appel à projet départemental et solliciter une subvention d'un montant de 8 458.65 €
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter à la Fondation de la France libre la somme de 7 922 €, correspondante aux dépenses en lien avec les pupitres

Après avoir entendu l'exposé de Simone DUBOSCQ et après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et son plan de financement.

Ces travaux devraient se faire dès le début d'année 2024 pour permettre une inauguration en juillet.

#### X – Mission SPS pour les travaux d'aménagement du lotissement rue du Nord

Nous avons reçu deux devis :

- QUALICONSULT d'un montant de 1 010 € HT, soit 1 212 € TTC
- MESNIL SYSTEM d'un montant de 1 195 € HT, soit 1 434 € TTC

Après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN et après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de QUALICONSULT.

#### XI- Divers

- Révision des tarifs pour l'occupation touristique des gîtes de la Filature, de Servigny et de Boisroger : les nouveaux tarifs pour les locations « touristiques » des gîtes sont adoptés à l'unanimité des conseillers municipaux.

<b>GITES DE LA FILATURE</b>	
Ces tarifs comprennent une consommation de 8Kva/nuitée, au-delà de cette consommation une facture sera émise après un relevé selon le tarif en vigueur (délibération)	
<b>Gîtes 4 personnes</b>	
Haute saison (la semaine)	<b>490.00 €</b>
Moyenne saison (la semaine)	<b>357.00 €</b>
Basse saison (la semaine)	<b>280.00 €</b>
Mid week (du lundi après-midi au vendredi matin)	<b>194.00 €</b>
Week-end	<b>168.00 €</b>
FORFAIT MENAGE (si sale au départ ou si demande forfait ménage)	<b>63.00 €</b>
<b>Gîtes 4/6 personnes</b>	
Haute saison (la semaine)	<b>525.00 €</b>
Moyenne saison (la semaine)	<b>377.00 €</b>
Basse saison (la semaine)	<b>301.00 €</b>
Mid week (du lundi après-midi au vendredi matin)	<b>214.00 €</b>
Week-end	<b>194.00 €</b>
FORFAIT MENAGE (si sale au départ ou si demande forfait ménage)	<b>73.00 €</b>

<b>Gîte 5/7 personnes</b>	
Haute saison (la semaine)	561.00 €
Moyenne saison (la semaine)	398.00 €
Basse saison (la semaine)	321.00 €
Mid week (du lundi après-midi au vendredi matin)	240.00 €
Week-end	219.00 €
FORFAIT MENAGE (si sale au départ ou si demande forfait ménage)	84.00 €
<b>Gîtes 6 personnes</b>	
Haute saison (la semaine)	530.00 €
Moyenne saison (la semaine)	382.00 €
Basse saison (la semaine)	301.00 €
Mid week (du lundi après-midi au vendredi matin)	214.00 €
Week-end	194.00 €
FORFAIT MENAGE (si sale au départ ou si demande forfait ménage)	73.00 €
Animal	8.20 €/jour

<b>GITE D'ETAPE 2023</b>	
Forfait week-end complet	464.00 €
Forfait nuitée complet	301.00 €
Lit par personne / nuit	25.50 €
Forfait chauffage (du 1/10 au 30/4 sur le week-end)	53.00 €
FORFAIT MENAGE (si sale au départ ou si demande forfait ménage) Gîte entier	163.00 €
FORFAIT MENAGE (si sale au départ ou si demande forfait ménage) par couchage	13.30 €

<b>GITE « Le Presbytère » DE BOISROGER</b>		
	<b>Semaine</b>	<b>Nuitée</b>
Haute saison	<b>1260 € Soit 180.00 € La nuitée</b>	/
Moyenne saison	<b>1050 €</b>	<b>150 €</b>
Basse saison	<b>840 €</b>	<b>120 €</b>

Forfait ménage obligatoire	<b>150.00 €</b>
Location linge + serviette (facultatif)	<b>135.00 €</b>
Forfait par animal	<b>25.50 €</b>

### **Périodes de location des gîtes**

#### Haute saison :

- du 1<sup>er</sup> samedi du mois de juillet au dernier vendredi du mois d'août.

#### Moyenne saison :

- du dernier samedi du mois d'août au dernier vendredi des vacances scolaires de la Toussaint (toutes zones confondues),

- du 1<sup>er</sup> samedi des vacances scolaires de Noël au dernier vendredi des vacances scolaire de Noël (toutes zones confondues),

- du 1<sup>er</sup> samedi des vacances scolaires de Pâques au vendredi précédant la période définie comme « haute saison » (1<sup>er</sup> samedi de juillet),

#### Basse saison :

- du dernier samedi des vacances scolaires de la Toussaint au dernier vendredi précédant les vacances scolaires de Noël (toutes zones confondues),

- du dernier samedi des vacances scolaires de Noël jusqu'au vendredi précédant les vacances scolaires de Pâques (toutes zones confondues),

GITE COMMUNAL DE SERVIGNY					
	Semaine	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très haute saison	618.00 €	/	/	/	/
Haute saison	581.00 €	/	/	/	/
Saison intermédiaire	453.00 €	263.00 €	312.00 €	367.00 €	416.00 €
Moyenne saison	428.00 €	239.00 €	288.00 €	343.00 €	392.00 €
Basse saison	392.00 €	214.00 €	263.00 €	312.00 €	367.00 €
Très basse saison	355.00 €	190.00 €	239.00 €	288.00 €	343.00 €

Location de draps par lit	15.30 €
Location de linge de maison	8.10 €
Forfait ménage	102.00 €
Forfait par animal	25.50 €

- Convention DPO avec Manche Numérique : pour régulariser notre accompagnement par le service de Manche Numérique à la protection des données, il appartient au conseil municipal de prévoir l'intégration du CCAS à l'actuelle convention. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à résilier l'actuelle convention et signer une nouvelle convention « commune + CCAS » (le CCAS devra également prendre une délibération) et accepter le coût annuel de 1 500 € HT : après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.
- Devis pour installer un récupérateur d'eau de pluie aux ateliers : Yves GOSSELIN propose au conseil municipal d'approuver le devis de Frans Bonhomme d'un montant de 7 511.90 € HT, soit 9 014.28 € TTC pour un récupérateur de 20 000 litres équipé d'une pompe. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis. Pascale DUBOSCQ précise qu'il faudra prévoir des travaux de gouttières côté rue au préalable
- **Budget ASSAINISSEMENT :**  
Afin de pouvoir procéder aux écritures de régularisation concernant les travaux sur le réseau d'eau potable sur la Commune déléguée de Servigny effectués par la SITPO pour le compte du SDEAU et vu la nécessité de se faire rembourser toute cette partie de

travaux par ces derniers, il convient de prévoir les crédits sur les comptes étendus suivants : **D. 4581 1 2022 et R. 4582 1 2022 (1 étant l'opération et 2022 le millésime)**

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- des Cptes D. 4581 (Opérations sous mandats – Dépenses)	- 290 928 €
R. 4582 (Opérations sous mandats – Recettes)	- 290 928 €

- aux Cptes D. 458112022 (Opérations sous mandats – Dépenses)	+ 290 928 €
R. 458212022 (Opérations sous mandats – Recettes)	+ 290 928 €

- Dans le cadre de l'achat de la propriété aux consorts BONTE à Montsurvent, une somme de 108.50 € de dernière facture d'électricité a été réglée par les consorts Bonté alors que la vente avait été effectuée au profit de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge cette dépense et autorise Monsieur le Maire à rembourser cette somme aux consorts Bonté.